



CONTRACTUALISATION ENTRE AGRICULTEURS ET COLLECTIVITÉS POUR L'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

STAGE PAR KEILA CAMARA - 2025

OBJECTIFS

- Réaliser un premier panorama des formes de contractualisation existantes sur le territoire
- Identifier les freins et moteurs de la contractualisation

CONTEXTE

La Métropole du Grand Paris et ses communes sous l'impulsion de la loi EGalim, des Projets Alimentaires Territoriaux et du Plan Alimentaire Métropolitain développent de nouvelles formes de contractualisation avec les agriculteurs. En effet la contractualisation est nécessaire du fait de la périssabilité et de la fluctuation des prix des denrées. Or la recherche a surtout étudié la contractualisation entre agriculteurs et acteurs privés. Cette étude tend à approfondir les liens entre agriculture et collectivités dans l'approvisionnement alimentaire.

RÉSULTATS CLÉS



Motivations des communes : assurer une transparence sur l'origine des denrées et des modes de production, garantir des volumes suffisants, assurer la viabilité économique des exploitants et maintenir des prix accessibles.



Freins : contraintes juridiques (marchés publics), manque de moyens, volumes insuffisants, incertitudes de production, prix inadéquats pour les producteurs.



Formes de contractualisations observées : régies municipales, marchés publics adaptés, partenariats multi-acteurs.



Perspectives : L'avenir de ces projets dépend en partie de la capacité des acteurs à concevoir des outils contractuels permettant d'innover et de mutualiser les risques afin de rééquilibrer les besoins des collectivités et les contraintes des producteurs.

Chaire soutenue financièrement par :

